



Règlement Particulier CEBA International 2026-2

N° d'autorisation : en cours

La compétition se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions.

Article 1 : Joueurs concernés

Le tournoi est ouvert aux joueurs seniors (ou autorisés : minimes, cadets, juniors et vétérans) licenciés auprès de la FFBaD et aux joueurs des pays limitrophes, dans les séries de classement P12 à N1, ainsi que les Non Compétiteurs (NC), qui ne sont pas sous le coup d'une suspension ou d'un arrêt pour raison médicale.

Article 2 : Tableaux et mode de compétition

- **2.1** : Les tableaux proposés sont : Simple Homme, Simple Dame, Double Hommes, Double Dames et Double Mixte. Chaque participant peut s'inscrire dans deux tableaux maximum.

Tous les tableaux débiteront le samedi, dans l'ordre suivant : mixte, simple, puis double.

- **2.2** : Tous les tableaux se joueront en poules, suivies dans la mesure du possible, d'un tableau d'élimination directe. Le nombre de sortants par poule sera indiqué par voie d'affichage. En accord avec les juges-arbitres, si un tableau n'atteignait pas le minimum de 3 joueurs ou paires, le comité d'organisation se réserve le droit de le supprimer ou de le fusionner avec le niveau de jeu immédiatement supérieur. Les matchs se joueront en sets de 15 points, au meilleur des 3 manches.
- **2.3** :
 - **2.3.1** : Des tableaux « Elite » seront constitués et réservés aux joueurs classés N1 (et N2 qui le désireraient)
 - **2.3.2** : Les autres tableaux seront organisés par lettre (A, B, C, etc.) et seront constitués par des groupes de joueurs pour chaque discipline, les joueurs étant placés dans les différents lots en fonction de leur cote au CPPH. Les lots sont constitués en associant des groupes de joueurs par ordre de cotes au CPPH décroissantes. Le mode de séparation des lots en double et en mixte est déterminé par la somme des cotes au CPPH des badistes constituant les paires.



- **2.4** : La moyenne prise en compte pour la confection des tableaux sera celle au **30 octobre 2026**. Il appartient aux joueurs de s'assurer de leur classement avant de s'inscrire. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des inscriptions mal saisies seront supportées par les joueurs en cause.

Article 3 : Inscriptions

- **3.1** : L'inscription, individuelle, doit se faire impérativement en ligne, via le module dédié sur la plateforme Badnet
- **3.2** : La date limite d'inscription est fixée au **06 novembre 2026 à 23h59**. Si le nombre d'inscrits dépasse la capacité d'accueil de nos infrastructures (320 joueurs), la date de paiement des droits d'inscription servira de critère de sélection.
- **3.3** :
 - **3.3.1** : Pour le tableau « Elite », les droits d'inscription sont fixés à 35€ pour un tableau et 45€ pour deux tableaux. Ils comprennent la fourniture des volants pendant toute la durée de la compétition.
 - **3.3.2** : Pour tous les autres tableaux, les droits d'inscription, fixés à 18€ pour un tableau, 22€ pour deux tableaux.

Les droits d'inscription sont à payer au plus tard avant le premier match, en passant exclusivement par la plateforme dédiée : <https://www.helloasso.com/associations/ceba-strasbourg/evenements/ceba-international-2026-2>

Tout joueur n'ayant pas réglé ses droits d'inscription ne sera pas autorisé à prendre part à la compétition. Toute inscription payée sur place sera majorée de 1€.

- **3.4** : Tout joueur remplaçant devra s'acquitter des droits d'inscription. Le remplacement d'un joueur ne sera autorisé que s'il ne modifie pas l'ordre des têtes de séries dans le/les tableau(x) concerné(s).

Article 4 : Organisation et déroulement de la compétition

- **4.1** : Les juges-arbitres de la compétition sont Monsieur René GRAEF (JA principal), Mme Tiffany NOMBRET, M. Geoffroy BALAYN, M. Jean-François FERTINEL (juge-arbitres adjoints). Leurs décisions sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements. En dehors des demi-finales et finales arbitrées dans la mesure du possible, les matchs sont majoritairement auto-arbitrés (sauf décision contraire du juge-arbitre et/ou examen d'arbitre organisé sur la compétition).

Le GEO principal de la compétition sera M. Benjamin SEILER, et le GEO adjoint Mme Sasha ELLIS.



- **4.2 :** Les volants sont à la charge des joueurs à part égale pour chaque match (sauf finales où ils seront fournis gracieusement par l'organisateur). En cas de litige, le volant officiel est le « Yonex AS 30 », en vente dans les salles au prix de 48€.
- **4.3 :** Tout volant touchant une quelconque partie de la structure sera compté faute pour l'ensemble des gymnases, au service et en jeu.
- **4.4 :** Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
- **4.5 :** Le temps de récupération entre les matchs est de 20 minutes, temps de prise de contact compris.
- **4.6 :** Le temps de prise de contact avec le terrain est de 3 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps est décompté du temps de récupération. Tout joueur ne se présentant pas pour son match dans un délai de 5 minutes à compter de l'appel de son match pourra être disqualifié.
- **4.7 :** Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort, fixée au **07 novembre 2026**. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton (13, rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine ou forfait@lgebad.com), par tout moyen prouvant la date de réception.